



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Alain Chartier
BAYEUX

Le principal

Aux membres du conseil d'administration

Bayeux, le vendredi 16 septembre 2022

Jimmy BRIARD

Principal

Objet : convocation conseil d'administration extraordinaire

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du conseil d'administration du collège le :

Lundi 26 septembre 2022 à 18h00 en salle de réunion (bâtiment administratif)

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 23 juin 2022

Fonctionnement de l'établissement

- Projets de mobilité accrédités pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire – Erasmus +
- Convention de subvention en faveur d'un projet monobénéficiaire mené au titre du programme Erasmus +

Questions diverses

Elles devront être transmises au secrétariat pour le vendredi 23 septembre 2022 avant 18h00 par courrier ou par mail.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Chef d'établissement,
Jimmy BRIARD

IMPORTANT : vous voudrez bien informer le secrétariat en cas d'absence et nous faire connaître le nom de votre suppléant.


SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LISTE DES PARTICIPANTS

Lundi 26 septembre 2022

1. Membres de droit

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
BRIARD Jimmy	Principal	X			
DORMOI Sandrine	Principale-Adjointe	X			
GIRARD Julie	Adjointe-Gestionnaire		X	X	
HAMEL Marie-Emmanuelle	C.P.E.	X			M. E. Hamel


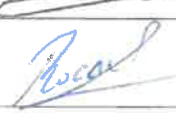






2. Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
DUPONT Jean-Léonce	Conseil Départemental	X					
LEPOULTIER Mélanie	Conseil Départemental	X					
GADY DUQUESNE Patricia	Conseil Départemental		X				
THOMINES Patrick	Conseil Départemental		X				
CHATEL Béatrice	Commune siège	X					
MOULIN Gilles	Bayeux-Intercom	Titulaire Voix consultative					
RAFFIN Nelly	Bayeux-Intercom	Suppléant Voix consultative					

3. Personnalités qualifiées

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
TISON Christophe	Personnalité qualifiée				








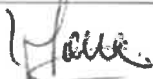



4. Représentants des personnels (Enseignants + AED + A.T.S.S)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
COLARD Arnaud	Professeur	X					
BUCAILLE Stéphanie	Professeur	X					
LEROY Gabrielle	Professeur	X			X	X	
CHAILLOU Christophe	Professeur	X			X	X	
DOS SANTOS Charlotte	Professeur	X					
SABBAGH Nadia	Professeur	X					
POUDOULEC Valérie	Professeur		X				
BONNAMY Amelle	Professeur		X				
JEAN Catherine	Professeur		X				
LEPERON Christophe	Professeur		X				
BOULARD Ombeline	Professeur		X				
LEFEVRE Bénédicte	Professeur		X				
MALLE Sonia	A.T.S.S.	X		X			
BIGOT Nadia	A.T.S.S.	X					
MONTEIL Céline	A.T.S.S.		X				
LEGRAND Isabelle	A.T.S.S.		X				

5. Représentants des élèves

NOM	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
COSNIER Mélanie	Délégué	X			X	X	
FREMONT Rose	Délégué	X			X	X	
VILLEDIEU Juliette	Délégué		X		X	X	
BECHE Arthur	Délégué		X		X	X	

7. Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
ROYER Patrick	Parent Liste FCPE	X					
SIMEON Ludovic	Parent Liste FCPE	X					
QUENAULT Gismonde	Parent Liste FCPE	X					
MARIE Loïc	Parent Liste FCPE	X					
WINKEL Isabelle	Parent Liste FCPE	X			X	X	
MARQUIS Sandrine	Parent Liste FCPE	X					
PICARD Sandra	Parent Liste FCPE		X				
VIENNE-DUPERRAY Marion	Parent Liste FCPE		X				
VILLEDIEU Pierre	Parent Liste FCPE		X			X	
VILLERMET Nathalie	Parent Liste FCPE		X			X	

8. Personne invitée

GASSION Sandrine	Agent Comptable						
------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Date de séance : Lundi 26 septembre 2022	Séance : <input type="checkbox"/> ordinaire <input checked="" type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance : 18h	
Date d'envoi des convocations : vendredi 16 septembre 2022	

Ordre du jour

Fonctionnement de l'établissement

- Projets de mobilité accrédités pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire – Erasmus +
- Convention de subvention en faveur d'un projet monobénéficiaire mené au titre du programme Erasmus +

Questions diverses

NOM	SIGNATURE
<u>Président :</u> M. Briard Jimmy	
<u>Secrétaire :</u> M ^{me} Dormoi Sandrine	

	Nombre
Total de membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	18
Membres invités en qualité d'experts	0

Le quorum est atteint. Le Président ouvre donc la séance à **18h02**.

• Vérification du quorum :

↳ 17 membres présents. Le quorum est atteint.

• Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal :

↳ M^{me} Dormoi Sandrine est désignée secrétaire de séance.

• Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'administration ;

↳ Le procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 23 juin 2022 (cf. *annexe n°1*) est soumis au vote des membres présents. Il est approuvé.

Vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

• M. Briard remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence à cette réunion extraordinaire. Il présente ensuite de l'ordre du jour et indique également que des questions diverses sont parvenues au secrétariat de direction.

• Arrivée de M. Siméon à 18h06 : nombre de membres présents = 18

A. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

La validation du projet et de la convention de subvention par le conseil d'administration sont indispensables pour obtenir l'accord de l'agent comptable afin d'utiliser les fonds liés au programme Erasmus + : c'est pourquoi cette réunion extraordinaire a été organisée.

1. Projets de mobilité accrédités pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire – Erasmus +

Comme évoqué lors d'un précédent CA, M. Briard rappelle les principales étapes du projet Erasmus + déposé par l'établissement et renouvelle ses remerciements à M^{me} Coëffe, M^{me} Lemarié, M^{me} Montuy et M. Le Cardinal, à l'initiative de ce projet européen.

Octobre 2021 : dépôt d'une demande d'accréditation Erasmus dans l'enseignement scolaire

Objectifs poursuivis :

- ⇒ Faire connaître des éléments du patrimoine européen dans un but éducatif, culturel et social
- ⇒ Faire progresser les élèves dans l'apprentissage des langues
- ⇒ Faire progresser les élèves dans l'usage du numérique pour conduire des travaux collaboratifs
- ⇒ Faire participer tous les membres de la communauté éducative aux projets
- ⇒ Intégrer la problématique de développement durable aux projets
- ⇒ Participer au réseau éducatif européen

26 janvier 2022 : accréditation accordée à compter de l'appel à propositions 2022

22 février 2022 : dépôt de candidature (cf. *annexe n°2*) dans le cadre de l'appel à propositions 2022 du programme Erasmus +

2 juin 2022 : projet retenu pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2023 – montant total de la subvention de 42 620 €

- ⇒ Stage d'observation et de préparation : mobilité de personnels (4 ou 5) – durée : 4 jours - période prévue : dernière semaine d'octobre 2022
- ⇒ Mobilité d'élèves : 23 élèves prévus + accompagnateurs – durée prévue : 7 jours – période à déterminer : 1^{er} trimestre 2023

28 juillet 2022 : mise à disposition de la convention de subvention

Suite à la présentation du chef d'établissement, un échange a lieu.

Question des représentants de parents d'élèves : Le projet de mobilité concerne-t-il l'Espagne ?

Réponse de M. Briard : Cette année le projet ne concerne qu'un partenariat avec la Macédoine du Nord.

Question des représentants de parents d'élèves : Qu'est-ce qui a guidé le choix de la destination ?

Réponse de M. Briard : Le projet s'est construit à partir du réseau des professeurs qui sont à l'origine du projet. Les délais impartis ne permettaient pas de construire de nouveaux partenariats.

Question des représentants de parents d'élèves : Quels seront les élèves concernés ?

Réponse de M. Briard : La première mobilité ne concerne que des personnels de l'établissement. A ce jour les dates et les élèves qui participeront ne sont pas encore identifiés. Cependant, il est envisagé que le projet soit proposé à des élèves participant au « club Europe » par exemple.

Question des représentants de parents d'élèves : Quelle langue est parlée en Macédoine du Nord ?

Réponse de M. Briard : Bien entendu, la langue utilisée en Macédoine du Nord n'est pas une langue étudiée par nos élèves. Cependant, ce type de mobilité leur permettra de parler anglais et n'en donnera que plus de sens à leur apprentissage des langues vivantes.

Question des représentants de parents d'élèves : Comment a été déterminée le montant de la subvention ?

Réponse de M. Briard : Son montant est déterminé par l'agence Erasmus à partir du projet présenté par l'établissement accrédité. Il tient compte de différents paramètres : nombre de mobilités, nombre de participants, pays concerné(s), éloignement, niveau de vie...

Question des représentants de parents d'élèves : Que faut-il faire pour recevoir les 20% restant suite au préfinancement ?

Réponse de M. Briard : Dans les 30 jours suivant la fin du projet, soit avant le 30 septembre 2023, l'établissement doit envoyer le rapport final rendant compte de la réalisation des mobilités et de l'atteinte des objectifs. C'est cet envoi qui est considéré comme la demande de mise en paiement de la subvention restante. L'agence Erasmus a ensuite 60 jours pour procéder au virement. Bien entendu, si les mobilités ne sont pas effectuées ou si les dépenses ont été moins onéreuses, le collège doit rendre les sommes restantes.

Question des représentants de parents d'élèves : Est-il nécessaire de faire une demande de financement chaque année ?

Réponse de M. Briard : Effectivement si d'autres mobilités sont envisagées, il faudra répondre aux appels à projets Erasmus

Question des représentants de parents d'élèves : Les familles des participants devront-elles participer financièrement ?

Réponse de M. Briard : Il est difficile de répondre aujourd'hui. En effet, cela dépendra du contenu du projet. Cependant, l'objectif est de rendre cette mobilité la moins onéreuse possible pour les familles.

Question des représentants de parents d'élèves : Pour les autres voyages scolaires, les parents devront-ils participer comme habituellement ?

Réponse de M. Briard : Effectivement, les projets Erasmus sont gérés indépendamment des autres voyages scolaires. Cela ne changera donc pas le financement des autres projets. Mais cela crée une possibilité de mobilité supplémentaire qui n'impacte pas le budget du collège.

Question de M^{me} Sabbagh : Qu'entend-on par partenariat ? Peuvent-ils être réalisés à distance ?

Réponse de M. Briard : Les partenariats peuvent prendre des formes diverses : échanges réciproques, rencontres dans le pays, participation à des cours... Effectivement, les partenariats peuvent avoir lieu à l'aide d'outils numériques : cela peut être un bon point de départ avant d'envisager une mobilité par exemple.

Question de M^{me} Jean : Existe-t-il une liste des pays éligibles à Erasmus + ?

Réponse de M. Briard : Effectivement, il existe une liste des pays partenaires qui dépasse le cadre de l'Union européenne.

En conclusion de l'échange, M^{me} Lefèvre souligne le travail important réalisé par les professeurs à l'origine du projet.

Le président de séance sollicite l'avis du conseil d'administration concernant le projet de mobilités 2022-2023 dans le cadre du programme Erasmus +.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

2. Convention de subvention en faveur d'un projet monobénéficiaire mené au titre du programme Erasmus +

M. Briard rappelle les principales caractéristiques de la convention de subvention aux membres du conseil d'administration :

Objet : mise en œuvre du projet présenté au point précédent

Durée : 15 mois – jusqu'au 31 août 2023

Montant maximal de la subvention : 42 620 €

Modalités de financement :

* Préfinancement de 34 096 € qui reste la propriété de l'Agence Erasmus jusqu'au versement du solde

* Solde à demander dans les 30 jours suivant la date de fin de projet. Le rapport final tient lieu de demande de versement du solde de la subvention. Paiement par l'Agence dans les 60 jours calendaires.

* Recouvrement du solde par l'Agence si les dépenses sont inférieures au préfinancement

Communication : faire figurer le soutien reçu au titre du programme Erasmus + dans tous les supports de communication.

M. Briard soumet cette convention de subvention à l'accord du conseil d'administration.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

B. QUESTIONS DIVERSES

En amont de la réunion, les représentants des parents d'élèves et des personnels ont fait parvenir au chef d'établissement des questions diverses.

➔ Question des représentants des parents d'élèves

* Dans le règlement intérieur, il est prévu que les casiers doivent être vidés chaque soir. Quelle est le motif ? Pour alléger le poids des cartables est-il possible que les collégiens y laissent des affaires ?

Réponse de M. Briard : Vous avez attiré mon attention sur un point du règlement intérieur qui m'avait échappé. Dans les faits, il n'est pas véritablement mis en œuvre dans l'établissement. Il faudra donc mettre à jour le règlement lors d'une prochaine révision. Pour des raisons de nettoyage, nous demanderons à ce qu'il soit vidé avant chaque vacance. Les élèves peuvent donc laisser leurs affaires d'un jour sur l'autre afin d'alléger le poids des cartables, sans oublier le matériel nécessaire à leurs leçons.

* Des précisions sur le projet et le calendrier de réalisation ont-elles été apportées par le Conseil Départemental concernant l'aménagement du garage à vélos ?

Réponse de M. Briard : J'ai interrogé la personne du conseil départemental du Calvados en charge du suivi des travaux du collège à l'occasion de cette rentrée. Elle m'a confirmé que le collège était inscrit dans la programmation pour l'année prochaine, les travaux devraient donc avoir lieu en 2023. A ce jour, ni le planning des travaux, ni les équipements envisagés ne sont arrêtés. J'ai par ailleurs demandé à ce que soit étudiée dans le même temps la réalisation d'un « local » à poubelles afin d'éviter qu'elles soient si apparentes à l'entrée du collège.

* Afin d'améliorer et de sécuriser les accès pédestres et cyclables de l'établissement nous avons proposé l'utilisation d'une voie située le long du gymnase dans l'enceinte du Lycée Alain Chartier, propriété de la région. La municipalité de Bayeux était intéressée. Nous venons de recevoir une réponse négative du Conseil Régional qui a consulté au préalable le Conseil Départemental. Nous demandons donc le plus tôt possible une réunion avec toutes les parties concernées pour améliorer ces accès qui demeurent très problématiques.

Réponse de M. Briard : Comme je l'avais indiqué lors d'une précédente réunion, nous soutenons également l'idée d'un passage réservé aux mobilités douces. Nous partageons également l'inquiétude concernant la sécurité des élèves. Cette proposition et ces inquiétudes ont été exprimées lors d'échanges avec des représentants de la municipalité et lors de la réunion sur le schéma cyclable de Bayeux Intercom du mardi 19 septembre dernier. Je souscris donc volontiers à une réunion regroupant les parties prenantes. M^{me} Chatel pourra certainement relayer notre souhait commun d'une rencontre auprès de Monsieur le Maire.

* Lors du dernier Conseil d'Administration, une relance des projets menés avant la crise a été évoqué.

Nous avons bien noté qu'un week-end « *Nettoyons la nature* » du 23 au 25 septembre a été lancé par les éco-délégués. Y a-t-il d'autres actions prévues ?

Nous proposons par exemple une action de sensibilisation pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la cantine scolaire.

Par ailleurs une collaboration ou partenariat avec une association pour venir en soutien de la démarche est-elle envisageable ?

Réponse de M. Briard : L'année scolaire venant de débiter, toutes les actions ne sont pas encore engagées. Les premières concernent l'opération « *nettoyons la nature* » et une rencontre entre les éco-délégués et M^{me} Lepoutier concernant le schéma cyclable de Bayeux Intercom. Par ailleurs, sous l'impulsion de M. Scelles,

professeur de mathématiques investi auprès des éco-délégués, une relance des collectes pour recyclage est envisagée. Ce début d'année a également donné lieu au début du « club Croix Rouge ». Concernant les partenariats possibles avec les associations locales ou avec les parents d'élèves, elles sont possibles et souhaitées. Les propositions peuvent être échangées dans les instances (CA - CESCE – CVC) ou communiquées à la direction.

M^{me} Sabbagh précise que cela passe aussi par les gestes quotidiens au collège pour limiter les consommations d'énergie et prend l'exemple de l'allumage et de l'extinction automatique des ordinateurs mis en place par M. Dussous, professeur documentaliste du collège.

M^{me} Lefèvre profite de la proposition des parents d'élèves pour les inviter à participer aux actions du FSE afin de trouver des ressources supplémentaires pour financer les projets.

* Le rapport des évaluateurs externes a-t-il été transmis ? Si oui la restitution est-elle programmée et le calendrier des travaux d'élaboration du projet d'établissement est-il fixé ? Quelles suites données à cette évaluation ?

Réponse de M. Briard : Le pré-rapport des évaluateurs externes a été remis, il sera transmis aux membres du conseil d'administration avant la réunion de restitution. En effet, suite à la proposition qu'il avait effectuée, j'ai sollicité le coordonnateur des évaluateurs externes pour convenir d'une réunion de présentation. J'ai eu sa réponse aujourd'hui : la réunion aura lieu mardi 4 octobre à 17h40. L'ensemble des personnels et les représentants de parents élus au CA seront invités. Après cette étape, les équipes pédagogique et éducative de l'établissement seront invitées à élaborer le projet d'établissement. Il faudra également envisager les modalités de suivi de l'évaluation et du projet d'établissement au sein du conseil pédagogique afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de fonctionnement pédagogique.

➔ Question de représentants des personnels

* La passation des oraux du DNB en fin d'année scolaire a donné lieu à des dépassements d'obligations réglementaires de service pour une partie des examinateurs. Ces examinateurs ont été convoqués officiellement mais n'ont reçu pour leur travail, ni indemnisation, ni rémunération sous forme d'heures supplémentaires effectives (HSE). Dans un souci de transparence, serait-il possible de connaître le détail des rémunérations en HSE pour l'année scolaire 2021-2022 ?

Réponse de M. Briard : Les textes réglementaires – décret n°2014-940 du 20 août 2014 et circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 – définissent à la fois les horaires de service des enseignants mais aussi les missions liées à ce service. Ces missions liées au service d'enseignement – dont la participation à des dispositifs d'évaluation des élèves au sein de l'établissement - ne font pas l'objet d'une rémunération spécifique car elles font partie du temps de travail des enseignants.

Concernant l'emploi des heures supplémentaires effectives (HSE) pour l'année scolaire 2021-2022, un compte-rendu plus détaillé sera intégré au rapport annuel du fonctionnement pédagogique du collège. Pour information, 565,94 HSE ou vacations ont été rémunérées en 2021-2022 sur un total de 850,94 heures déléguées. 285 HSE n'ont donc pas été employées par l'établissement. Pour rappel, depuis 2014 et la création des indemnités pour missions particulières, les HSE ne doivent être utilisées que pour rémunérer des heures de face-à-face pédagogique. Le volume important d'heures attribuées en 2021-2022 s'expliquait essentiellement par la transformation d'un nombre important d'heures supplémentaires annuelles (HSA) à

transformer (14,5) et par un volume globalisé de 135 HSE attribuées pour répondre à des besoins liés à la situation sanitaire. La situation sera très différente cette année car l'assurance présentée au CA du mois de juin dernier était de 1,5 HSA (= 54 HSE) et qu'à ce jour aucun volume globalisé n'est prévu. Pour compléter l'information, à ce jour, 133 HSE sont attribuées pour le dispositif « *devoirs faits* » (période septembre-décembre 2022) et 50 HSE dans le cadre du remplacement de courte durée.

M. Colard indique qu'une délégation du syndicat FO a été reçue à ce sujet par M^{me} la Directrice académique et par M^{me} la Secrétaire générale et que leur réponse à cette question était différente de celle de M. Briard en précisant que la rémunération de ces heures dépendait de la décision des chefs d'établissement. Il précise qu'une autre réunion est prévue avec les services des examens et des concours (DEC) du rectorat sur le même sujet. M. Briard explique que, suite à la question posée par une collègue, il avait sollicité les services de la DEC au mois de juin qui lui avaient confirmé la teneur des textes réglementaires. Cependant, M. Briard précise qu'il appliquera bien entendu les instructions différentes qui lui seraient données.

M^{me} Lefèvre demande pourquoi autant d'heures ont été « rendues » alors que certaines années elles étaient attribuées à ceux qui s'étaient investis dans des voyages scolaires par exemple. M. Briard rappelle que les HSE sont uniquement destinées à rémunérer le « face à face » pédagogique. Il précise qu'aucune demande d'HSE effectuée dans ce cadre-là n'a été refusée l'année dernière. Concernant l'organisation des voyages scolaires, il faudrait prévoir de transformer une partie des HSA en IMP pour rémunérer ces missions, choix qui n'a pas été fait au moment de la préparation de rentrée.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à **19h43**.

La Secrétaire de séance
Sandrine Dormoi



Le Président
Jimmy Briard

